SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE
DE DRUMMONDVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Drummondville, tenue le 5 février 2024, à compter de 19 h 00, à l'hôtel de ville de Drummondville, sous la présidence de madame Stéphanie Lacoste, mairesse. Cette séance est tenue selon les dispositions du règlement municipal no 3500.

Sont présents :

Les conseillères et les conseillers :

monsieur Marc-André Lemire, conseiller
monsieur Mario Sévigny, conseiller
Madame Stéphanie Lacoste, Mairesse
monsieur Daniel Pelletier, conseiller
madame Cathy Bernier, conseillère
monsieur Alexandre Desbiens, conseiller
madame Carole Léger, conseillère
monsieur Jean-Philippe Tessier, conseiller
madame Isabelle Duchesne, conseillère
monsieur Yves Grondin, conseiller
madame Julie Létourneau, conseillère

Absence motivée :

madame Catherine Lassonde, conseillère
madame Sarah Saint-Cyr Lanoie, conseillère

Sont également présents :

M. Francis Adam, directeur général
Me Marie-Eve Le Gendre, greffière adjointe et chef de division du greffe
M. Thomas Roux, directeur de cabinet
M. Francis Villeneuve, directeur général adjoint, Module services à la vie citoyenne
M. Patrice Furlan, chef de division, Service de l'urbanisme
M. Dominic Villeneuve, directeur, Service des communications

Lecture de la réflexion

Madame la mairesse déclare la séance ouverte et elle fait la lecture d'une réflexion.

0096/02/24 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyé par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0097/02/24 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 22 janvier 2024

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024 et que tout semble conforme,

sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Correspondance

La greffière adjointe fait part aux membres du conseil de la réception des lettres suivantes :

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELFP)
Réf. : Le MELFP vous informe que la Ville a obtenu une subvention au montant de 898 897,28 $ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour 2023.

Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec (SSJB)
Réf. : La SSJB vous invite à créer un comité de réflexion au sein de la Ville de Drummondville afin de préserver et de promouvoir la langue française dans notre communauté.

0098/02/24 Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 30 janvier 2024

Le procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue le 30 janvier 2024 est déposé aux archives de la Ville par monsieur Yves Grondin.

0099/02/24 Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2024 dans notre ville

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif de la société;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances et favoriser la réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à la persévérance scolaire contribue à renforcer la responsabilité collective envers l'éducation et à encourager l'engagement citoyen;

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative contribue non seulement au bien-être des individus, mais également à la prospérité de la communauté et à son développement économique;

CONSIDÉRANT QUE d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribue à donner du sens à leur parcours scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation de la collectivité en faveur de la persévérance scolaire s'inscrit dans une perspective de développement durable, en investissant dans le capital humain de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation;

sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la Ville de Drummondville appuie les Journées de la persévérance scolaire 2024 qui auront lieu du 12 au 16 février 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0100/02/24 Délégation de la conseillère Sarah Saint-Cyr Lanoie au Salon des technologies environnementales du Québec qui aura lieu les 16 et 17 avril 2024

Sur proposition de madame Julie Létourneau,

dûment appuyé par monsieur Alexandre Desbiens,

il est résolu que la Ville de Drummondville délègue la conseillère Sarah Saint-Cyr Lanoie au Salon des technologies environnementales du Québec qui aura lieu les 16 et 17 avril 2024 à Lévis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0101/02/24 Dépôt de la liste des dépenses autorisées

La liste des dépenses qui ont été autorisées par les délégataires désignés en vertu du règlement de délégation de pouvoirs, et ce, pour la période du 7 au 20 janvier 2024 (cette liste totalise un montant de 11 483 430,70 $) est déposée par monsieur Alexandre Desbiens.

0102/02/24 Adoption de la mise à jour de la politique de disposition de biens

Sur proposition de monsieur Mario Sévigny,

dûment appuyé par monsieur Jean-Philippe Tessier,

il est résolu que la Ville de Drummondville adopte la mise à jour de la politique de disposition de biens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0103/02/24 **Services professionnels en architecture pour le maintien d'actifs à l'Olympia Yvan-Cournoyer**
(Demande de prix no DR24-DDP-007)

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par monsieur Alexandre Desbiens,

il est résolu que la soumission de la compagnie Un à un architectes inc. au montant de 90 600,30 $ (taxes incluses) soit retenue, étant la seule soumission reçue conforme.

Les documents de la demande de prix, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0104/02/24 **Fourniture et livraison de matériaux d'égout et d'aqueduc**
(Appel d'offres no DR24-PUB-036)

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par monsieur Alexandre Desbiens,

il est résolu que soient retenues les soumissions suivantes :

Lot A : J. Anctil inc. au montant de 275 420,21 $ (taxes incluses);
Lot B : Excavation Tourville inc. au montant de 23 016,85 $ (taxes incluses);
Lot C : J.U. Houle ltée au montant de 7 020,49 $ (taxes incluses);

étant les plus basses soumissions reçues conformes.

Les documents d'appel d'offres, les soumissions et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0105/02/24 **Dépôt de la liste d'embauches, de promotions et de mouvements de main-d'œuvre des employés**

La liste d'embauches, de promotions et de mouvements de main-d'œuvre des employés est déposée par Madame Stéphanie Lacoste conformément aux activités intervenues sous la délégation de la directrice du Service du capital humain.

Mouvement et/ou promotion d'une employée :

Coordonnatrice expérience citoyen (contractuel) : Josée Bilodeau

Embauche employée permanente :

Technicienne juridique à la Direction des affaires juridiques et du greffe (Division des affaires juridiques) : Sarah-Ève Latour

Embauche employée contractuelle :

Perceptrice des amendes (dépannage 1 jour) : Manon Cartier

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0106/02/24 **Rapport du directeur général sur la suspension de membres du personnel**

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la Ville de Drummondville approuve le rapport du directeur général sur la suspension avec solde des employés no 1509 et no 1343.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0107/02/24 **Signature d'un contrat à durée déterminée pour le poste de coordonnatrice à la Division expérience citoyen**

Sur proposition de monsieur Alexandre Desbiens,

dûment appuyé par madame Cathy Bernier,

il est résolu que le directeur général soit et est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, un contrat à durée déterminée avec madame Josée Bilodeau pour le poste de coordonnatrice à la Division expérience citoyen du Service du développement et des relations avec le milieu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0108/02/24 Création d'un poste cadre permanent de chargé de projet bâtiments à la Division des projets et de la mobilité de la Direction de l'ingénierie et de l'environnement

Sur proposition de madame Julie Létourneau,

dûment appuyé par madame Isabelle Duchesne,

il est résolu que la Ville de Drummondville procède à la création d'un poste cadre permanent de chargé de projet bâtiments à la Division des projets et de la mobilité de la Direction de l'ingénierie et de l'environnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0109/02/24 Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide aux immobilisations (PAI) du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville souhaite réaliser le projet de nouvelle salle de spectacle multifonctionnelle estimé à 24 300 000 $;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère dispose d'un programme d'aide financière;

Sur proposition de monsieur Jean-Philippe Tessier,

dûment appuyé par madame Julie Létourneau,

il est résolu que la Ville de Drummondville :

- dépose une demande d'aide financière de 10 330 230 $ dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour la réalisation du projet de nouvelle salle de spectacle multifonctionnelle;
- mandate la directrice du Service des arts, de la culture et de la bibliothèque ou à défaut le directeur général adjoint, Module Services à la vie citoyenne, à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, toute documentation officielle incluant la convention d'aide financière à intervenir;
- assume une part estimée à un minimum de 13 700 000 $ dans la réalisation du projet;
- assume le financement ou en trouve une source, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels;
- assume toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0110/02/24 **Signatures d'ententes de principe de gestion et d'occupation relativement à la nouvelle salle de spectacle multifonctionnelle à intervenir avec la Maison des arts Desjardins de Drummondville (CV24-3931 et CV24-3932)**

Sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la mairesse ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, des ententes de principe relativement à la gestion (durée de 5 ans) et à l'occupation (durée de 25 ans) de la nouvelle salle de spectacle multifonctionnelle à intervenir avec la Maison des arts Desjardins de Drummondville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0111/02/24 **Signature d'une entente préliminaire de partenariat à intervenir avec Éco Entreprises Québec relativement à la mise en œuvre de la modernisation de la collecte sélective (CV24-3930)**

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par madame Carole Léger,

il est résolu que la mairesse ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une entente préliminaire de partenariat à intervenir avec Éco Entreprises Québec relativement à la mise en œuvre de la modernisation de la collecte sélective.

Cependant, il est souhaité de poursuivre les discussions relativement au maintien des collectes supplémentaires durant la période des fêtes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0112/02/24 **Immeuble situé aux 152 à 154 de la rue Saint-Alphonse**
Autoriser un escalier extérieur en cour avant et réduire la distance entre un escalier et la ligne latérale de terrain - Favorable

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 17 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de madame Isabelle Duchesne,

dûment appuyé par monsieur Alexandre Desbiens,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- autoriser un escalier extérieur en cour avant;
- réduire de 1,5 mètre à 1,3 mètre la distance minimale entre un escalier extérieur et la ligne latérale gauche de terrain;

et ce, pour la propriété située sur le lot 3 084 630 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit aux 152 à 154 de la rue Saint-Alphonse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0113/02/24 **Immeuble situé aux 105 à 107 de la rue Saint-Paul**
Autoriser l'implantation d'un escalier extérieur ouvert donnant accès à un étage autre que le rez-de-chaussée en cour avant - Favorable

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 17 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de madame Isabelle Duchesne,

dûment appuyé par madame Julie Létourneau,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à autoriser l'implantation d'un escalier extérieur ouvert, donnant accès à un étage autre que le sous-sol et le rez-de-chaussée, en cour avant, et ce, pour la propriété située sur le lot 3 082 682 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit aux 105 à 107 de la rue Saint-Paul.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0114/02/24 **Immeuble situé au 500 de la rue Labonté**
Réduire la marge avant du bâtiment principal - Favorable

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 17 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de madame Isabelle Duchesne,

dûment appuyé par madame Julie Létourneau,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à réduire de 8 mètres à 6,5 mètres la marge avant minimale d'un bâtiment principal, et ce, pour la propriété située sur le lot 4 104 407 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 500 de la rue Labonté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0115/02/24 **Immeuble situé aux 154 à 158 de la rue Girard**
Réduire la marge arrière minimale du bâtiment projeté - Favorable

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 17 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de madame Carole Léger,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à réduire de 9 mètres à 3,25 mètres la marge arrière minimale pour la construction d'une habitation trifamiliale, et ce, pour la propriété située sur le lot 3 427 422 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit aux 154 à 158 de la rue Girard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0116/02/24 **Immeuble situé aux 1178 à 1180 de la rue Saint-Adélard**
Augmenter la hauteur, la superficie et la hauteur de la porte d'un garage privé attenant dans le cadre d'un projet d'agrandissement - Favorable

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 17 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de madame Carole Léger,

dûment appuyé par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- augmenter de 5,54 mètres à 6 mètres la hauteur maximale d'un garage privé attenant agrandi;
- augmenter de 82,01 mètres carrés à 130 mètres carrés la superficie maximale d'un garage privé attenant agrandi;
- augmenter de 3,25 mètres à 4,5 mètres la hauteur maximale de la porte d'un garage privé attenant agrandi;

et ce, pour la propriété située sur le lot 5 423 771 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit aux 1178 à 1180 de la rue Saint-Adélard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0117/02/24 **Immeuble situé au 65 de la 125e Avenue**
Réduire la marge arrière applicable au bâtiment principal existant - Favorable

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 17 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de monsieur Mario Sévigny,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à réduire de 9 mètres à 8 mètres la marge arrière minimale applicable au bâtiment principal existant, et ce, pour la propriété située sur le lot 3 535 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 65 de la 125^{e} Avenue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0118/02/24 **Immeuble situé au 2741 du boulevard Mercure**
Augmenter la hauteur et la superficie d'un garage privé isolé projeté - Favorable

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 17 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de monsieur Mario Sévigny,

dûment appuyé par monsieur Alexandre Desbiens,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- augmenter de 7 mètres à 8 mètres la hauteur maximale d'un garage privé isolé projeté;
- augmenter de 90 mètres carrés à 118 mètres carrés la superficie maximale d'un garage privé isolé projeté;

et ce, pour la propriété située sur le lot 3 920 946 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 2741 du boulevard Mercure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0119/02/24 **Immeuble situé au 1082 de la rue Clair**
Permettre un muret bétonné non recouvert de crépis ou d'enduit acrylique pour la réalisation d'une murale - Favorable

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 17 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par madame Julie Létourneau,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à permettre un muret bétonné non recouvert de crépis ou d'enduit acrylique pour la réalisation d'une murale, et ce, pour la propriété située sur le lot 6 405 512-B du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 1082 de la rue Clair.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0120/02/24 **Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale - P.I.I.A. (approbations - C.C.U. du 17 janvier 2024)**

ATTENDU QUE les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

CCU Résolution	Adresse	Objet de la demande
24.01.03	154-158, rue Girard	• Nouveau bâtiment • Aménagement de terrain
24.01.04	1082 rue Clair	Nouvelle murale
24.01.05	325, rue du Meunier-Rouge	Nouveau bâtiment
24.01.06	156-160, rue Cockburn	Rénovation du bâtiment principal
24.01.07	44-50, rue du Moulin	Rénovation du bâtiment principal
24.01.08	108, rue Loring	Nouvelle enseigne rattachée **(condition)**
24.01.09	3675, rue Georges-Couture	Nouvelle enseigne rattachée
24.01.10	110, rue Saint-Damase	Nouvelle enseigne rattachée **(condition)**
24.01.11	105-107 rue Saint-Paul	Rénovation extérieure du bâtiment principal
24.01.12	500, rue Labonté	• Agrandissement du bâtiment principal • Rénovation extérieure du bâtiment • Aménagement de terrain **(condition)**

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par monsieur Alexandre Desbiens,

il est résolu que la Ville de Drummondville approuve les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la règlementation municipale en vigueur et des **conditions** énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme tenu le 17 janvier 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0121/02/24 **Dépôt du bilan annuel relatif à l'émission des permis de construction pour l'année 2023**

Le conseiller Daniel Pelletier résume la situation de l'habitation, du commerce et de l'industrie et dépose le bilan annuel relatif à l'émission des permis de construction pour l'année 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0122/02/24 **Avis de motion du règlement no RV24-5586 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage et visant l'ensemble du territoire de la ville de Drummondville et dépôt du projet de règlement**

Avis est donné, par monsieur Daniel Pelletier, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV24-5586 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage et visant l'ensemble du territoire de la ville de Drummondville et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'apporter des ajustements à certaines grilles des usages et des normes à l'égard de la hauteur maximale, en mètres, des bâtiments principaux du groupe d'usage « Habitation (H) » localisés sur l'ensemble du territoire de manière à assurer la concordance avec les modifications apportées aux méthodes de calcul.

0123/02/24 **Avis de motion du règlement no RV24-5623 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage et visant l'ensemble du territoire de la ville de Drummondville et dépôt du projet de règlement**

Avis est donné, par monsieur Alexandre Desbiens, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV24-5623 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage et visant l'ensemble du territoire de la ville de Drummondville et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'apporter des ajustements au plan de zonage, aux grilles des usages et des normes et au texte notamment à l'égard du pourcentage maximal d'augmentation de la marge avant pour les zones à dominance « Habitation (H) », de l'implantation et de la largeur maximale des remises, de la distance minimale d'implantation d'une terrasse au toit, des boîtes de dons de vêtements et des marges applicables pour un bâtiment à usages mixtes.

0124/02/24 **Avis de motion du règlement no RV24-5624 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage et visant l'ensemble du territoire de la ville de Drummondville et dépôt du projet de règlement**

Avis est donné, par monsieur Marc-André Lemire, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV24-5624 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage et visant l'ensemble du territoire de la ville de Drummondville et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'apporter des ajustements au texte notamment à l'égard de l'échéance de pavage des aires de stationnement, du nombre minimal de cases de stationnement, des clôtures et des écrans opaques, de l'affichage en commun, de l'exigence pour la façade de tout bâtiment de comporter une issue, de l'aménagement d'une porte sur la façade principale ainsi que des dispositions particulières relatives à l'aménagement de terrain, à l'architecture, à l'étalage et à l'affichage pour certaines zones.

0125/02/24 **Adoption du projet de règlement no RV24-5586 (l'ensemble du territoire de la Ville de Drummondville)**

Sur proposition de madame Julie Létourneau,

dûment appuyé par monsieur Alexandre Desbiens,

il est résolu que le projet de règlement no RV24-5586 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet d'apporter des ajustements à certaines grilles des usages et des normes à l'égard de la hauteur maximale, en mètres, des bâtiments principaux du groupe d'usage « Habitation (H) » localisés sur l'ensemble du territoire de manière à assurer la concordance avec les modifications apportées aux méthodes de calcul;

soit et est adopté;

ET QUE ce projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0126/02/24 Adoption du projet de règlement no RV24-5623 (l'ensemble du territoire de la Ville de Drummondville)

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par madame Carole Léger,

il est résolu que le projet de règlement no RV24-5623 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet d'apporter des ajustements au plan de zonage, aux grilles des usages et des normes et au texte, notamment à l'égard du pourcentage maximal d'augmentation de la marge avant pour les zones à dominance « Habitation (H) », des remises attenantes aux garages privés isolés, attenants ou intégrés et aux abris d'autos, de la largeur maximale de chacune des façades des remises, de la distance minimale du débord de toit pour l'implantation d'une terrasse, des boîtes de dons de vêtements, des marges applicables pour un bâtiment à usages mixtes et des dispositions particulières relatives au contingentement du nombre de garages privés attenants ou intégrés à l'intérieur de certaines zones;

soit et est adopté;

ET QUE ce projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0127/02/24 Adoption du projet de règlement no RV24-5624 (l'ensemble du territoire de la Ville de Drummondville)

Sur proposition de monsieur Mario Sévigny,

dûment appuyé par madame Julie Létourneau,

il est résolu que le projet de règlement no RV24-5624 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet d'apporter des ajustements au texte notamment à l'égard de l'échéance de pavage des aires de stationnement, du nombre minimal de cases de stationnement, des clôtures et des écrans opaques, de l'affichage en commun, de l'exigence pour la façade de tout bâtiment de comporter une issue, de l'aménagement d'une porte sur la façade principale ainsi que des dispositions particulières relatives à l'aménagement de terrain, à l'architecture, à l'étalage et à l'affichage pour certaines zones;

soit et est adopté;

ET QUE ce projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0128/02/24 **Adoption du second projet de règlement no RV24-5606-1 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet d'autoriser un nouveau commerce d'amusement familial aux 1027 à 1031 du boulevard Saint-Joseph**

Sur proposition de monsieur Mario Sévigny,

dûment appuyée par monsieur Alexandre Desbiens,

il est résolu que le second projet de règlement no RV24-5606-1 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet de modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone commerciale C-323 de manière à autoriser, de façon spécifiquement permise, l'usage « 7395 Salle de jeux automatiques (service récréatif) » faisant partie des usages autorisés sous restriction.

La zone commerciale C-323 est délimitée approximativement par le boulevard Saint-Joseph, la rivière Saint-Germain et par les rues Saint-Henri et Saint-Pierre;

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0129/02/24 **Adoption du second projet de règlement no RV24-5621-1 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet d'autoriser la construction d'une habitation multifamiliale de 16 logements au 4008 du boulevard Saint-Joseph**

Sur proposition de monsieur Mario Sévigny,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le second projet de règlement no RV24-5621-1 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet de modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone commerciale C-888 de manière à autoriser la classe d'usage H-6 (habitation multifamiliale) d'un maximum de 16 logements et de prévoir en conséquence les différentes normes applicables à la construction des bâtiments et au lotissement.

La zone commerciale C-888 est délimitée approximativement par les boulevards Saint-Joseph et des Chutes et par la rue Bégin;

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0130/02/24 **Adoption du second projet de règlement no RV24-5622-1 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet d'autoriser la construction d'une habitation multifamiliale de 14 logements au 901 du boulevard Mercure**

Sur proposition de madame Carole Léger,

dûment appuyée par monsieur Alexandre Desbiens,

il est résolu que le second projet de règlement no RV24-5622-1 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet de modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone d'habitation H-813 de manière à autoriser la classe d'usages H-6 (habitation multifamiliale) d'un maximum de 14 logements et de prévoir en conséquence les différentes normes applicables à la construction des bâtiments et au lotissement.

La zone d'habitation H-813 inclut des terrains situés en bordure et au sud-ouest du boulevard Mercure entre les rues Raimbault et Laurier;

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0131/02/24 **Adoption du règlement no RV24-5598 décrétant des dépenses en immobilisation pour l'année 2024 (règlement parapluie) et nécessitant un emprunt de 9 200 000 $ à cette fin**

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 0080/01/24 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'il est mentionné que le règlement a pour objet de décréter des dépenses en immobilisation pour l'année 2024 (règlement parapluie) et nécessite un emprunt de 9 200 000 $ à cette fin.

sur proposition de monsieur Mario Sévigny,

dûment appuyée par madame Julie Létourneau,

il est résolu que le règlement no RV24-5598 soit et est adopté.

De plus, il est résolu que la Ville de Drummondville :

- contracte, lorsque ce règlement sera en vigueur, un emprunt temporaire afin de payer les travaux qui y sont autorisés;
- emprunte cette somme auprès de la Caisse Desjardins de Drummondville;
- rembourse cet emprunt temporaire à même l'argent provenant des obligations qui seront émises sous l'autorité dudit règlement et lorsqu'elles le seront;
- autorise le trésorier et le trésorier adjoint à signer conjointement, pour et au nom de la Ville de Drummondville, les documents nécessaires pour contracter cet emprunt temporaire et le rembourser.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0132/02/24 **Adoption du règlement no RV24-5601 décrétant des travaux de réfection des infrastructures du secteur de la 101e Avenue et la rue du Parc et nécessitant un emprunt de 3 430 000 $ à cette fin**

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 0081/01/24 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'il est mentionné que le règlement a pour objet de décréter des travaux de réfection des infrastructures du secteur de la 101^{e} Avenue et la rue du Parc et nécessite un emprunt de 3 430 000 $ à cette fin;

sur proposition de madame Carole Léger,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le règlement no RV24-5601 soit et est adopté.

De plus, il est résolu que la Ville de Drummondville :

- contracte, lorsque ce règlement sera en vigueur, un emprunt temporaire afin de payer les travaux qui y sont autorisés;
- emprunte cette somme auprès de la Caisse Desjardins de Drummondville;
- rembourse cet emprunt temporaire à même l'argent provenant des obligations qui seront émises sous l'autorité dudit règlement et lorsqu'elles le seront;
- autorise le trésorier et le trésorier adjoint à signer conjointement, pour et au nom de la Ville de Drummondville, les documents nécessaires pour contracter cet emprunt temporaire et le rembourser.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0133/02/24 **Adoption du règlement no RV24-5602 décrétant des travaux d'infrastructures de voirie sur le chemin Hemming et nécessitant un emprunt de 1 356 000 $ à cette fin**

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 0082/01/24 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'il est mentionné que le règlement a pour objet de décréter des travaux d'infrastructures de voirie sur le chemin Hemming et nécessite un emprunt de 1 356 000 $ à cette fin;

sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyée par monsieur Jean-Philippe Tessier,

il est résolu que le règlement no RV24-5602 soit et est adopté.

De plus, il est résolu que la Ville de Drummondville :

- contracte, lorsque ce règlement sera en vigueur, un emprunt temporaire afin de payer les travaux qui y sont autorisés;
- emprunte cette somme auprès de la Caisse Desjardins de Drummondville;
- rembourse cet emprunt temporaire à même l'argent provenant des obligations qui seront émises sous l'autorité dudit règlement et lorsqu'elles le seront;
- autorise le trésorier et le trésorier adjoint à signer conjointement, pour et au nom de la Ville de Drummondville, les documents nécessaires pour contracter cet emprunt temporaire et le rembourser.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0134/02/24 **Adoption du règlement no RV24-5603 décrétant des travaux de réhabilitation structurale des conduites d'aqueduc et nécessitant un emprunt de 1 642 000 $ à cette fin**

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 0083/01/24 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'il est mentionné que le règlement a pour objet de décréter des travaux de réhabilitation structurale des conduites d'aqueduc et nécessite un emprunt de 1 642 000 $ à cette fin;

sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyée par monsieur Mario Sévigny,

il est résolu que le règlement no RV24-5603 soit et est adopté.

De plus, il est résolu que la Ville de Drummondville :

- contracte, lorsque ce règlement sera en vigueur, un emprunt temporaire afin de payer les travaux qui y sont autorisés;
- emprunte cette somme auprès de la Caisse Desjardins de Drummondville;
- rembourse cet emprunt temporaire à même l'argent provenant des obligations qui seront émises sous l'autorité dudit règlement et lorsqu'elles le seront;
- autorise le trésorier et le trésorier adjoint à signer conjointement, pour et au nom de la Ville de Drummondville, les documents nécessaires pour contracter cet emprunt temporaire et le rembourser.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0135/02/24 **Adoption du règlement no RV24-5604 décrétant des travaux de construction pour la réfection de la piscine du Centre et nécessitant un emprunt de 3 335 000 $ à cette fin**

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 0084/01/24 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'il est mentionné que le règlement a pour objet de décréter des travaux de construction pour la réfection de la piscine du Centre et nécessite un emprunt de 3 335 000 $ à cette fin;

sur proposition de monsieur Marc-André Lemire,

dûment appuyée par monsieur Mario Sévigny,

il est résolu que le règlement no RV24-5604 soit et est adopté.

De plus, il est résolu que la Ville de Drummondville :

- contracte, lorsque ce règlement sera en vigueur, un emprunt temporaire afin de payer les travaux qui y sont autorisés;
- emprunte cette somme auprès de la Caisse Desjardins de Drummondville;
- rembourse cet emprunt temporaire à même l'argent provenant des obligations qui seront émises sous l'autorité dudit règlement et lorsqu'elles le seront;
- autorise le trésorier et le trésorier adjoint à signer conjointement, pour et au nom de la Ville de Drummondville, les documents nécessaires pour contracter cet emprunt temporaire et le rembourser.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0136/02/24 **Adoption du règlement no RV24-5626 amendant le règlement no RV21-5338 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Drummondville afin de permettre notamment l'indexation de la rente et d'ajuster les conditions de rachat d'années de participation**

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 0086/01/24 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'il est mentionné que le règlement a pour objet de permettre notamment l'indexation de la rente et d'ajuster les **conditions** de rachat d'années de participation concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Drummondville;

sur proposition de monsieur Alexandre Desbiens,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le règlement no RV24-5626 amendant le règlement no RV21-5338;

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Informations des membres du conseil

19.1 Retraite de madame Ginette Chagnon après 44 ans de service à la Ville
Madame la mairesse tient à souhaiter une bonne retraite à madame Ginette Chagnon, qui est au service de la Ville depuis 44 ans.

19.2 Pelletée de terre - agrandissement du Cégep
Le conseiller Marc-André Lemire est heureux d'annoncer que le coup d'envoi des travaux d'agrandissement du Cégep de Drummondville a été donné aujourd'hui. La mairesse Stéphanie Lacoste était sur place pour la première pelletée de terre. La Ville de Drummondville est fière d'avoir remis une contribution de 500 000 $ sur deux ans à la Fondation du Cégep de Drummondville pour la réalisation de ce projet, qui aura un effet porteur pour la communauté. En plus d'un nouveau pavillon, les espaces existants seront réaménagés afin de répondre plus adéquatement aux besoins de la communauté étudiante grandissante.

19.3 Semaine de la prévention du suicide
La conseillère Carole Léger mentionne que du 4 au 10 février 2024 se tiendra la 34e Semaine de prévention du suicide. Avec comme thème « Mieux vaut prévenir que mourir », cette campagne met de l'avant l'importance de la prévention et encourage les gens à oser parler du suicide malgré les craintes ou l'inconfort, puisqu'agir peut faire toute la différence. Aborder la problématique du suicide avec nos proches et dans nos milieux est une façon de prévenir le suicide. C'est pourquoi, dans le cadre de cette campagne, nous vous invitons à oser parler du suicide. Madame Léger ajoute que la Ville de Drummondville est fière de soutenir l'Association québécoise de prévention du suicide en leur offrant une somme de 100 000 $ sur 5 ans.

19.4 Des nouvelles en culture et bibliothèque
Le conseiller Jean-Philippe Tessier annonce que la bibliothèque publique de Drummondville a lancé dernièrement sa nouvelle programmation hiver-printemps. L'équipe de la bibliothèque a préparé quelques nouveautés pour les usagers en plus d'une panoplie d'activités, d'ateliers et de conférences. Monsieur Tessier invite les gens à consulter la brochure disponible à la bibliothèque ou bien à visiter le site web de la Ville, soit le drummondville.ca/evenements afin de découvrir la programmation. Finalement, monsieur Tessier fait part qu'aura lieu les 17 et 18 février prochain, de 10 h à 16 h, la vente de livres de seconde main à la bibliothèque en collaboration avec le Centre communautaire Drummondville-Sud. Seul l'argent comptant sera accepté lors de cette vente.

19.5 Comité de réflexion pour la promotion de la langue française
Le conseiller Yves Grondin fait part que la Ville a accueilli avec joie la proposition de la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) de mettre sur pied un comité qui pourra mettre en valeur la langue française.

19.6 Dîner de la mairesse
Madame la mairesse convie la communauté d'affaires au premier Dîner de la mairesse 2024, une activité de la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond qui se déroulera le mardi 13 février prochain, de 11 h 30 à 13 h, à l'Hôtel et suites Le Dauphin. Il y sera alors question de développement économique, sous l'angle des parcs industriels.

19.7 Visite du ministre Lionel Carmant
Madame la mairesse mentionne qu'elle a eu la chance de passer un après-midi complet avec le ministre responsable des Services sociaux, monsieur Lionel Carmant. Elle a pu, en sa compagnie, aller visiter des appartements laboratoires destinés aux jeunes de la DPJ à Drummondville, représente un tremplin vers la vie autonome. Aussi, le ministre a pu visiter la bibliothèque publique de la Ville afin d'en apprendre davantage sur l'initiative du projet d'intervenante de milieu.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens.

Prochaine séance du conseil : 19 février 2024

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du conseil aura lieu le 19 février 2024.

0137/02/24 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

sur proposition de madame Isabelle Duchesne,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que l'assemblée soit levée à 19 h 37.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Stéphanie Lacoste, mairesse — Me Marie-Eve Le Gendre, greffière adjointe

La signature de ce procès-verbal équivaut à l'approbation de l'ensemble des présentes résolutions.